

PROJET DE LOI

portant approbation de l'accord de prêt conclu le 11 juillet 2018, entre la République tunisienne et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour la contribution au financement additionnel du programme de développement urbain et de gouvernance locale.

Article unique :

Est approuvé l'accord de prêt, annexé à la présente loi, conclu à Tunis le 11 juillet 2018 entre la République tunisienne et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, d'un montant de cent sept millions cinq cent mille (107.500.000) Euros pour la contribution au financement additionnel du programme de développement urbain et de gouvernance locale.